

Séance du mardi 10 avril 2015

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 11 Présents : 11 Procurations : 0 Votants : 11	L'an deux mil quinze, le dix sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 11 mars 2015, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire Sauf excusés :
--	--

Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET

Objet :

- Approbation du compte rendu CM du 17/03/2015
- Vote des 4 taxes
- Vote du budget 2015
- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance

[Modification de l'ordre du jour : délibération travaux entretien voirie](#)

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17/03/2015

2014-14 travaux voirie communale

Devis travaux :

- Grande ruelle : 1067,05 € TTC
- Rue de Bumont et Sarney : 10 721,97 € TTC
- Divers travaux autres rues : 1345,24 € TTC

Le conseil, à l'unanimité,

- opte pour l'option mise à disposition de bennes par nos soins
- autorise les travaux pour un montant total de 9 899,70 € HT

2015-15 Vote des taxes directes locales pour 2015

Après délibération, le Conseil à 10 voix pour, 1 voix contre décide de maintenir le taux des taxes directes locales à ceux de 2014 et vote les taux suivants :

désignation	Taux 2015
Taxe d'habitation	10,01
Taxe foncière bâti	10,66
Taxe foncière non bâti	9,78
CFE	9,90

2015-16 Vote du Budget 2015

Après avoir entendu le budget primitif dressé par Mme le Maire, le Conseil à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes suivantes :

BP 2015	Dépenses	Recettes	résultat
Fonctionnement	111 914,42 €	111 914,42 €	100 000 € Dont prévision emprunt
Investissement	888 968,57 €	988 968,57 €	« aménagement place » de 80 000 €
Total	1 000 882,99€	1 100 882,99€	100 000,00 €

Monsieur René HOCQUET quitte la séance à 23 Heures

Nombre de présent : 10 Nombre de votant : 10

2015-17 Arrêt du PLU

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les raisons qui ont conduit la commune à élaborer le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune de Seigneulles, et à quelle étape de la procédure il se situe.

Mme le Maire explique qu'il convient de faire le bilan de la présentation du projet de PLU suite à la réunion du 12 novembre 2014 en présence du directeur du SCoT du Pays Barrois et du représentant du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) avant l'arrêt du projet.

Elle rappelle les débats tenus au sein du conseil municipal, que par délibération en date du 22 janvier 2014, le conseil municipal a défini les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Elle explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Après délibération, par 4 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention
La majorité du conseil rejette le PLU

Mme le Maire clos la séance à 23h35